

## Déclaration<sup>(1)</sup> du chiffre d'affaires de l'auto entrepreneur

(Article 82 bis du Code Général des impôts "CGI")

Trimestre: T4 Année: 2017

<sup>2)</sup> Activité normale :	Х	Cessation:	
----------------------------------	---	------------	--

CADRE A SERVIR PAR L'AUTO ENTREPRENEUR									
I-Identité de l'auto entrepreneur									
Identifiant de l'autoentrepreneur/Identifian commun de l'entreprise "ICE" : 001745157000063									
N° d'identification fiscale :18805231				N° de la CNIE : <b>BE814076</b>					
Nom et prénom : <b>TAMIM Jaouad-Abdellah</b>									
Adresse du lieu de travail : Villas yasmine, n°17, route d'azemmour, colline d'ain diab, casablanca				a Ville/Commune: Hay hassani					
Activité(s): Chargé de communication et des relations publiques dans le domaine artistique									
Téléphone mobile : 0606-56-68-92 Téléphone fixe :			E-mail: jaouadtamim@gmail.com						
II- Calcul des droits dus									
Nature d'activité	Chiffre d'affaire encaissé		Montant libératoir de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations <sup>(2)</sup>					
		Taux		Majoration de 15%	Pénalité de 10%	Majorations de retard de 5% et 0,5%	Total des droits dus		
Activité commerciales, industrielles et artisanales	0	1%	0	0	0	0	0		
Activité de prestations de services	6900	2%	138	0	0	0	138		
Total (arrondi au dirham supérieur) : 138									
Arrêté à la somme globale de (en tou	utes lettres) : Cent t	rente-huit	dirhams						
En cas de retrait ou de cession de biens corporels affectés à l'excercice de la profession, indiquez :									
le montant global des plus-values nettes réalisées :									
				\ Hay hassani	le <b>22-0</b> 5-2	2018			

Signature

CADRE A SERVIR PAR LA BANQUE									
Montant de l'impôt sur le revenu	Pénalités et majorations								
	Majoration de 15%	Pénalité de 10 %	Majorations de retard de $5\%$ et $0.5\%$	- Total					
Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) :									
Reçu nº : //_/_ Date de versement : /_/_/ - //_									
Agence de :									

(1) La déclaration et le versement trimestriel doivent être effectués avant la fin du mois qui suit le trimestre au cours duquel le chiffre

Cachet et signature

(2) Cochez la cible appropriée selon que votre déclaration s'inscrit dans le cadre de la poursuite de votre activité ou dans le cadre d'une cessation d'activité

d'affaires a été encaissé.

En cas de déclaration et de versement en dehors du delai proscrit, il est appliqué:

- pour le dépôt tardif de la déclaration, une majoration de 15%;

- pour le paiement tardif, une pénalité de 10% et une majoration de 5% le premier mois de retard et 0,5% par mois ou fraction de mois supplémentaire.